

**CONCOURS INTERNE**  
**de TECHNICIEN SUPERIEUR TERRITORIAL**  
spécialité "TECHNIQUES DE LA COMMUNICATION  
ET DES ACTIVITES ARTISTIQUES"

-----  
*Mercredi 14 septembre 2005*

**REDACTION D'UNE NOTE, EVENTUELLEMENT ASSORTIE DE PROPOSITIONS,  
ETABLIE A PARTIR DE L'ANALYSE D'UN DOSSIER,  
TENANT COMPTE DU CONTEXTE TECHNIQUE, JURIDIQUE OU FINANCIER LIE A CE DOSSIER.  
CE DOSSIER PORTE SUR LA SPECIALITE CHOISIE PAR LE CANDIDAT.**

*(durée : 3 heures ; coef. : 4)*

Aucun signe distinctif (nom, prénom, signature, n° de convocation...) ne doit figurer sur les copies, sous peine d'annulation de la participation du candidat. Seuls la date du jour de l'épreuve et les éléments présentés dans l'énoncé du sujet peuvent être portés sur la copie.

Les feuilles de brouillon (de couleur) jointes aux copies par les candidats ne seront pas notées par les correcteurs.

Lorsque des renvois et annotations précisés sur un document ne sont pas joints au sujet, c'est qu'ils ne sont pas indispensables.

Si des valeurs sont exprimées dans la copie, elles doivent l'être en euros.

## SUJET

Vous êtes technicien supérieur territorial à la ville de BONVEN (50 000 habitants).

Il vous est demandé de rédiger à l'attention des élus, dans une première partie à l'aide exclusivement des éléments du dossier joint, une synthèse portant sur la mise en valeur du patrimoine, (12 points)

et, dans une seconde partie, de présenter un ensemble de propositions, tant en termes d'objectifs que de moyens, pour préparer les prochaines journées du patrimoine. (8 points)

-----

N. B. : le dossier comporte 8 documents.

-----

<u>Document n°1 :</u>	Article sur "Du grain à moudre" paru dans le Journal des Maires de février 2005 (2 pages)	Page n°3
<u>Document n°2 :</u>	Article sur "Ruhr mines et loisirs" paru dans Libération du vendredi 21 février 2003 (2 pages)	Page n°5
<u>Document n°3 :</u>	Document sur "Le patrimoine et l'économie" paru dans la Documentation française de 2001 (4 pages)	Page n°7
<u>Document n°4 :</u>	Article sur "L'art dans les chapelles" paru dans Théâtres en Bretagne de 2002 (3 pages)	Page n°11
<u>Document n°5 :</u>	Article sur "Le label "ville et Pays d'art et d'histoire" " paru sur le site Localtis du 8 juin 2004 (1 page)	Page n°14
<u>Document n°6 :</u>	Article sur "Quand le jardin devient un produit touristique" paru dans la Gazette des Communes du 4 juin 2001 (3 pages)	Page n°15
<u>Document n°7 :</u>	Article sur "Le Nord parie sur la « folie » de ses vieux murs" paru dans Le Monde du 27 mai 2004 (2 pages)	Page n°18
<u>Document n°8 :</u>	Article sur "Comment valoriser le patrimoine rural ?" paru dans la Gazette des Communes du 10 juin 2002 (2 pages)	Page n°20

Visite aux vieux moulins des Hautes-Pyrénées

Reproductions effectuées par le C.D.G. avec l'autorisation du C.F.C. Reproduction interdite.

# Du grain à moudre...

**Jadis indispensables à la vie des campagnes, les moulins retrouvent aujourd'hui une fonction économique. Zoom sur une opération collective, conduite dans les Hautes-Pyrénées.**

**L**e relief et l'abondance de petits cours d'eau ont favorisé la construction de quantité de moulins dans les Hautes-Pyrénées. « Autrefois, de nombreuses familles possédaient leur propre moulin pour fabriquer leur farine, explique Marie Hervieu, responsable du service Développement au sein du Parc national des Pyrénées. Malheureusement, après 1945, nombre d'entre eux ont progressivement été abandonnés, car la population les considérait comme inutiles. »

**Sauvetage à Arcizans-Dessus**  
A partir des années 1970, toutefois, ils redeviennent centre d'intérêt. D'abord lancée par quelques passionnés, la restauration des moulins va parfois se transformer en de belles opérations collectives, comme dans le cas d'Arcizans-Dessus. C'est dans ce bourg de haute montagne, où vivent une centaine d'habitants, que Jean-Baptiste Larzabal décide un jour d'acheter une maison.

*Le quartier des moulins, à Arcizans-Dessus. Ces petits édifices ont été sauvés grâce à d'heureux concours de circonstances...*

Constatant que sa commune d'adoption conserve encore les vestiges d'un ancien quartier de meuniers, il jette aussi son dévolu sur un moulin en bien piteux état : « Localisé dans un coin de la décharge municipale, il était déjà pas mal en ruine, jusqu'à ce qu'une chute de neige vienne compléter sa démolition. Heureusement, l'essentiel, c'est-à-dire la base du bâtiment et les meules, était encore là. »

La suite de l'aventure résultera d'heureux concours de circonstances. En effet, le nouveau maire, Pierre Gerbet, va se prendre à son tour d'enthousiasme pour cette restauration, allant jusqu'à décider de lancer sa commune dans une opération groupée de réhabilitation de dix moulins. « On a alors fait appel au Parc ainsi qu'au service des Monuments historiques, poursuit Jean-Baptiste Larzabal. Après avoir classé les moulins dans la catégorie du patrimoine rural non protégé, ils nous ont octroyé des subventions. »

Au total, cet argent a permis de payer environ 60 % du montant des travaux à effectuer. La commune a donné

l'exemple en restaurant deux édifices et, progressivement, la population a suivi : des propriétaires privés se sont mis à refaire eux-mêmes une partie des murs ainsi que les toitures en ardoise. Et tout le monde a eu à cœur de respecter les conseils donnés par le CAUE (Conseil en architecture, urbanisme et environnement) des Hautes-Pyrénées qui a, par exemple, recommandé de conserver les différentes inclinaisons de toitures, afin de préserver une diversité visuelle dans le paysage.

Un petit cheminement touristique a été aménagé au fil de l'eau. « Au final, chacun s'est bien approprié le projet et ces moulins sont devenus le symbole du village », résume Jean-Baptiste Larzabal.

Aujourd'hui, c'est en effet un bel ensemble de dix-huit moulins que les touristes ou les scolaires peuvent admirer. Parmi eux, trois édifices ont été transformés en gîtes ruraux et un autre abrite un petit musée communal. Enfin, le maire et Jean-Baptiste Larzabal (devenu adjoint depuis une quinzaine



Jean-Baptiste Larzabal



## Visite aux vieux moulins des Hautes-Pyrénées

d'années) continuent à s'investir dans l'aventure, en animant parfois eux-mêmes des visites gratuites du site...

### Une association de promotion

Progressivement, ces initiatives éparpillées de restauration vont bénéficier d'une aide de la part du Parc national des Pyrénées. « Nous avons recherché des solutions juridiques, techniques et financières adaptées à chaque situation, explique Marie Hervieu. Par exemple, lorsque c'est possible, on recommande aux porteurs de projet de procéder à l'achat des moulins, de manière à assurer une pérennité à leur action. C'est plus sûr que le passage d'une simple convention avec un propriétaire. Par ailleurs, diverses opérations ont reçu le soutien de crédits publics, en provenance, notamment, du conseil général, de la région et de l'Europe. »

En 2001, une Association des moulins des Hautes-Pyrénées a été mise en place. Elle réunit des propriétaires tant publics que privés, répartis sur huit sites (1). Ce réseau permet de distribuer une documentation commune, via l'édition d'une brochure touristique gratuite et la publication d'un document pédagogique payant de 45 pages (qui explique tout sur l'histoire, l'architecture et la vie d'autrefois des moulins). De plus, l'association bénéficie du soutien technique de différents organismes, tels que Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement, le CAUE, la DDAF, l'Agence régionale pour l'environnement, le Centre permanent d'initiation à l'environnement Bigorre-Pyrénées, etc.

Enfin, ces opérations visent aussi à encourager la valorisation du reste du petit patrimoine : les murets, les abreuvoirs, les lavoirs, les croix ou bien encore les « frigos », ces petites niches construites dans les cours d'eau afin d'y conserver le lait de brebis mis dans des peaux. « Depuis plusieurs années, commente Marie Hervieu, le Parc procède à un recensement de ce qui existe dans les différentes vallées. Nous éditons des documents ainsi que des explications sur les techniques de réhabilitation, de manière à encourager les élus locaux à les préserver. »

Ce mouvement de protection du patrimoine répond d'ailleurs bien au désir exprimé par de nombreux touristes, qui souhaitent découvrir des éléments patrimoniaux et la vie paysanne en

### A Sazos : les aînés mis à contribution



« J'étais en train de discuter d'un autre dossier avec Marie Hervieu lorsque, apercevant un énorme tas de ronces, elle m'a demandé ce qu'il pouvait bien y avoir dessous... » La question ne prit pas complètement au dépourvu Daniel Borderolle, maire de Sazos : « Etant gamin, je me souvenais d'avoir joué là-bas. Mais c'était il y a 30 ans, et, à cette époque, le quartier des moulins ne fonctionnait déjà plus... Dans la commune, je m'étais attaqué en priorité à d'autres chantiers, comme l'enfouissement des lignes électriques et la sauvegarde de l'église. Mais il était effectivement temps d'aménager ce coin situé à la sortie du village, où il y eut jadis jusqu'à 24 moulins en chapelet sur le ruisseau. J'ai tout de même pensé que mes concitoyens allaient me prendre pour un fou lorsque j'ai lancé cette idée au conseil municipal. »

Et, pourtant, l'opération va prendre forme, le maire obtenant progressivement les autorisations d'une trentaine de propriétaires pour dégager et stabiliser les ruines, rénover deux moulins et créer un cheminement de

cours de randonnée. Pour eux, il a été aménagé des itinéraires qui, partant du cœur des villages, traversent le quartier des moulins pour ensuite aller rejoindre d'autres sites naturels remarquables ou même des bourgs voisins.

C'est ainsi que les moulins, d'abord conçus pour permettre aux populations locales de vivre en autarcie, servent

visite. Le coût total de réaménagement du quartier s'est élevé à 115 000 euros (30 % pour la commune, 30 % pour le conseil général, 40 % en provenance du Parc, de la région et de l'Europe).

Aujourd'hui, l'un des moulins restaurés par la municipalité est de nouveau en état de marche, et ce sont des habitants de Sazos qui se font un plaisir de guider les visiteurs. Car, pour faire vivre ce site, Daniel Borderolle a eu une bonne idée : « J'ai insisté pour qu'il se crée à Sazos un club du troisième âge, de manière à ce qu'il prenne en charge les visites de l'église et des moulins. Certains anciens ont été d'autant plus intéressés qu'ils se rappelaient avoir fait fonctionner ces moulins lors de la Seconde Guerre mondiale. Du coup, ils connaissent plein d'histoires vivantes dessus. Ça a aussi permis de resserrer des liens au village, puisque des habitants des résidences secondaires ont adhéré au club. C'est important de faire vivre le site, sinon je suis sûr qu'il sera de nouveau abandonné d'ici 30 ans. »

Ch.B.

aujourd'hui de lien touristique entre des petites communes de montagne...

Chantal Béraud

(1) Présidée par le maire de Sazos, Daniel Borderolle (lire l'encadré), l'association réunit Gèdre-Dessus, Sazos, Villelongue, Les Angles, Arcizans-Dessus, Escoubès-Pouts, Saoussas et La Mousquère (où le moulin a été réhabilité par les communes de Sailhan et d'Estensan).



Libération

GUIDE, vendredi 21 février 2003, p. 38, 39

Voyages Ruhr

Mines de loisirs

La Ruhr a transformé ses terrils et aciéries désaffectés en pistes de ski, voies d'escalade, centres de plongée, salles techno, installations design... La reconversion réussie d'un site qui n'oublie pas son histoire ouvrière.

MILLOT Lorraine

«Attention, Schouuuuuss !» Il est midi, ce samedi, sur le terril de Bottrop, en plein cœur de la Ruhr, et l'on se bouscule en haut de la piste de... ski. Six cent quarante mètres de belle poudreuse à dévaler, la plus longue piste au monde en salle. Les joues sont bien rouges, d'excitation. Les papas expliquent le chasse-neige à des bambins qui foncent droit dans le décor. Ça pépie comme dans une volière, ça chute, ça repart et ça rechute, avant de finir au «chalet alpin» pour se requinquer autour de grands plats de pâtes gratinées. Par les fenêtres, on aperçoit les cheminées de la cokerie voisine, qui crache encore son jet gris dans le ciel. Mais l'heure est aux plaisirs. Marc Girardelli, le quintuple champion du monde, directeur de ce centre de ski en salle, propose un café chaud et promet d'autres réjouissances : «D'ici au printemps, nous allons consolider le terril pour ouvrir une piste de mountain bike et de roller. La piste de ski est ouverte toute l'année, mais curieusement, les gens n'ont pas l'air de vouloir skier l'été. Nous allons donc développer d'autres activités.» Il y a vingt ans, aucun habitant de la Ruhr n'aurait osé conseiller des vacances ici. «Même le ciel était noir», se souviennent les anciens, plutôt fiers de la métamorphose en cours. Après avoir beaucoup fermé, licencié et démonté, la région s'est lancée depuis 1987 dans un immense programme de préservation et de reconversion de ses sites industriels. Aujourd'hui, un week-end ne suffit plus pour découvrir ne serait-ce que les plus spectaculaires de ses attractions : plonger dans un gazomètre reconverti en piscine ; se balader dans les tuyaux d'une cokerie désaffectée, comme si ces orgues de métal n'avaient jamais été en fait qu'une gigantesque sculpture ; prendre un verre dans un haut fourneau ; écouter Alfred Brendel dans le hall d'une mine de charbon ; danser dans une fabrique de zinc... La Ruhr est devenue chic et fun. **Silhouettes palmées**

«Vous ne pouvez pas imaginer comme ça détend de venir plonger ici. On ne sent plus la pesanteur, on est libéré de tout.» Elmar Körfers sort de son troisième bain du jour au fond du gazomètre de Duisbourg, reconverti en centre de plongée. L'immense cuve, qui servait jadis à stocker le gaz des hauts fourneaux de Thyssen, désaffectés depuis 1985, a été remplie d'eau. Une épave de bateau, une voiture, une cabine téléphonique, un nain de jardin ou quelques autres surprises ont été immergés, et voilà le plus original des centres de plongée. «Des lacs, vous en trouverez partout, explique Elmar, président de l'association des plongeurs de Duisbourg. Mais un gazomètre comme cela, c'est unique !» Au bord du bassin, dans un halo de vapeur, quelques silhouettes palmées vont et viennent, comme dans une confrérie un peu secrète. Le clou, pour les plus chevronnés, consiste à quitter la cuve, pour aller explorer à côté les sous-sols inondés des hauts fourneaux. «On se glisse entre des tuyaux de chaudière et, souvent, on tombe sur une paire de bottes, un cahier, un téléphone décroché... Comme si l'usine avait été débranchée hier. C'est très émouvant», raconte un de ces plongeurs tout-terrain dont le père était ouvrier ici. Juste à côté, c'est une association d'alpinistes qui a planté ses crampons sur les ancêtres bunkers où était stocké le minerai avant d'être fondu dans les hauts fourneaux. Les parois ont été rebaptisées de petits noms poétiques pour signaler la difficulté de la pente : «Eveil printanier», «Moineau»... Aux beaux jours, ce parc industriel de Duisbourg-Nord devient une immense aire de jeu et de pique-nique qui sait aussi préserver le souvenir. «C'est bien, comme ça les enfants viennent voir où leurs pères et leurs grands-pères se sont tués au travail», explique Rolf Beckmann, ancien ingénieur chez Thyssen, reconverti en guide touristique. A chaque halte, il tapote ses machines comme on caresserait une vieille amante. Toutes les visites du parc sont guidées par d'anciens salariés du site qui ne vous laisseront pas repartir sans avoir fait de vous un expert de la cuisson du fer et de la condition ouvrière au siècle dernier. Alors seulement, on peut couronner le tour par l'ascension du haut fourneau numéro 5, avec vue magistrale sur toute la région : les hauts fourneaux et les cokeries qui fument encore, les aciéries, les mines et leurs terrils qui bossellent l'horizon. **Installations lumineuses.**

La nuit, les cheminées désaffectées se transforment en gigantesques installations lumineuses. Des auréoles bleues, rouges ou vertes dessinent dans le noir des tableaux fantastiques. C'est l'heure où la salle des turbines d'Oberhausen commence à se remplir. L'aciérie du «Bon espoir» sert maintenant de palais de la

Libération – 21 février 2003

techno. Sur 5 500 m<sup>2</sup> et cinq pistes, cinq sons différents pulsent chaque samedi : mainstream dans la halle principale, pop, soul, eighties, R & B dans les chapelles attenantes. Même les gruffies, sortes de satanistes soft reconnaissables à leurs cheveux anormalement noirs et leurs habits sombres, ont leur recoin : le «blade». On y danse dans de grandes envolées de capes noires. Occupé à surveiller les allées et venues, filtrage anti-Turcs impitoyable à l'entrée, Friedrich Morisak, le manager du club, ne fait pas trop dans le romantisme Industriel : «Mais c'est sûr, ce décor d'usine, ça va très bien avec la techno.» Il est encore temps de fuir pour une autre fabrique désaffectée, le centre culturel Altenberg, derrière la gare centrale d'Oberhausen. Franchement plus respirable, et accessible aux Turcs. Ce soir, c'est salsa, sous une énorme grue. «La salle a l'avantage de ne pas être enfumée, explique Anke, 38 ans, la reine de la piste dans sa petite robe noire. C'est peut-être un peu curieux de s'amuser dans ces lieux de travail. Mais c'est aussi une façon de les mettre en valeur. On continue à les faire vivre, on y fait venir beaucoup de gens, c'est mieux que d'en faire des musées». En after, le dimanche matin, on peut proposer un chemin de croix sur un autre terroir de Bottrop. Vue imprenable sur la mine Haniel, encore en activité, et considérations sociales à méditer à chaque étape : «Le chômage blesse presque toujours la dignité de celui qu'il frappe. Sa vie risque de perdre l'équilibre.» Au sommet du terroir, on est récompensé par les totems du sculpteur basque Agustin Ibarrola. Des traverses de chemin de fer, repeintes à grands traits jaunes, roses ou vert tendre, sur le paysage noir, lunaire, du terroir. **Tuyauteries rouillées.**

On avait prévu, un week-end n'y suffira pas. Ce serait dommage de manquer la visite de la mine du Zollverein à Essen, son musée du design, sa cokerie désaffectée ou son «Palais des projets» d'Ilya et Emilia Kabakov. Dans un ancien entrepôt, une maison en forme de coquille d'escargot et, dedans, une mine d'idées. Par exemple, le projet «cheval sur l'escalier» : emprunter un cheval, lui faire gravir l'escalier de son immeuble, attendre la réaction des voisins, puis chercher une solution au problème. Sachant que le cheval, monté sans trop de peine, s'avère incapable de descendre un escalier d'immeuble : «Si vous trouvez une solution, on peut espérer que la solution de vos autres problèmes ne se fera plus attendre.» Le musée du design, installé à Essen dans l'ancienne chaufferie de la mine du Zollverein, reconvertie par sir Norman Foster, mérite aussi le détour. Les tuyauteries rouillées sont devenues cathédrale pour accueillir les plus beaux de nos objets de tous les jours. Les aspirateurs enroulent leurs trompes sur une échelle métallique. Une carrosserie d'Audi, polie comme un sou neuf, tombe du plafond, ou du ciel... A côté, on vient juste d'entendre le guide expliquer ce que c'était que ces lieux jadis : «Les mineurs travaillaient courbés, par des chaleurs étouffantes», «trente jours de travail pour un jour de repos», «on remontait au moins un mort par semaine»... Au musée du design, une batterie de Tupperware bombe ses formes bien rondes : boîtes à beurre, boîtes à oeufs, boîtes à crème... En quelques mètres, quelques secondes, le raccourci saisissant d'un siècle.

**Libération – 21 février 2003**

## LE PATRIMOINE ET L'ÉCONOMIE

*Alain Rallet*

*IRIS, université de Paris-Dauphine*

Les relations entre le patrimoine et l'économie ont singulièrement évolué depuis une vingtaine, voire une dizaine d'années. Auparavant, le patrimoine était avant tout considéré comme un poste de dépense, une consommation improductive à laquelle il fallait consentir pour des motifs esthétiques, l'éducation de la population ou l'entretien d'un devoir de mémoire. La mise en valeur du patrimoine était alors assignée à l'État-Nation dans une perspective de sauvegarde, de conservation, le grief étant souvent fait aux autorités locales de négliger le patrimoine situé sur leur territoire et même d'être les complices d'une destruction de ce patrimoine en laissant l'initiative privée, foncière et immobilière, y porter atteinte. Les temps ont à cet égard bien changé. D'une part, le patrimoine est davantage traité comme un facteur de production que comme un poste de consommation et, d'autre part, les collectivités locales sont devenues de fervents protagonistes de la valorisation du patrimoine aux côtés de l'État qui continue à remplir ses missions. Le patrimoine s'est vu ainsi investi d'un rôle actif dans le développement local. On est ainsi passé d'une stratégie centralisée de conservation à une stratégie décentralisée de mobilisation, et d'une logique de dépense à une logique d'investissement. Cette transformation du patrimoine en élément actif du développement local tient à trois causes principales : le patrimoine est un facteur direct de création de richesses, une composante importante du comportement résidentiel des ménages et

enfin un élément central de la différenciation des territoires.

### **Le patrimoine, facteur direct de création de richesses**

Le patrimoine ne comprend pas seulement des éléments physiques (œuvres architecturales, paysages, biens mobiliers et immobiliers...) mais aussi des éléments immatériels (savoir faire artisanaux, traditions locales, image du territoire...). L'ensemble de ces ressources patrimoniales est aujourd'hui le support d'activités économiques importantes : le tourisme mais aussi l'artisanat et toutes les productions liées à l'exploitation de ressources locales spécifiques (viticulture, produits agro-alimentaires, coutellerie...). Ces activités sont même devenues la source principale de revenu d'un certain nombre de zones menacées par la désertification agricole et/ou par l'effondrement de vieilles industries. Dans tous les cas, elles représentent un facteur important du dynamisme local en accroissant la valeur ajoutée dans la zone, en créant des emplois, en favorisant le maintien sur place de la population et en accroissant le degré de qualification quand elles impliquent le développement de services élaborés.

Cette constitution du patrimoine en facteur de création de richesses correspond à des tendances de fond de l'économie. Elle correspond tout d'abord à l'augmentation tendancielle du temps de

loisirs qui permet la création d'une sphère marchande liée à la consommation de ce temps. Elle tient ensuite à l'élévation moyenne du niveau de vie et à l'évolution des budgets de consommation qui en résulte. La demande se tourne vers des biens et des services différenciés à plus forte valeur ajoutée. Or la valorisation du patrimoine est un élément important de la différenciation des biens et des services pour toute une série d'activités : à tout le moins le tourisme, l'agro-alimentaire, l'artisanat. À côté du tourisme de masse, s'est ainsi développé un tourisme de découverte à connotation culturelle tandis que l'agro-alimentaire s'est diversifiée vers des produits dont la plus haute valeur ajoutée repose sur l'acquisition d'une qualité patrimoniale (AOC, labels régionaux....).

Ce mouvement de différenciation de la demande vers des produits ou des services dont la qualité repose sur la valorisation du patrimoine présente plusieurs avantages. Elle permet tout d'abord de compenser des pertes d'activités traditionnelles grâce au développement d'activités qui, par nature, reposent sur des facteurs immobiliers. Le territoire se trouve ainsi moins exposé à la volatilité spatiale des activités économiques. La valorisation du patrimoine favorise par ailleurs une diffusion spatiale plus équilibrée du développement. Ce point peut paraître paradoxal au regard de l'avantage précédent : lorsqu'il repose sur des facteurs immobiliers, le développement local est en principe inégal tant il dépend de la dotation d'un territoire en ces facteurs. C'est l'exemple classique des régions riches ou pauvres en énergie au XIX<sup>e</sup> siècle. Mais le patrimoine n'est pas un facteur immobile comme les autres : il est davantage un produit de l'activité humaine que de la nature. Le patrimoine n'existe qu'au travers de sa valorisation. De ce point de vue, tout territoire a un patrimoine à valoriser, même si ce qui est à valoriser n'a pas la même importance d'un territoire à l'autre (le Mont-Saint-Michel

*versus* une source thermale de réputation locale par exemple). Dès lors, le développement local est, toutes choses égales par ailleurs, davantage entre les mains des collectivités et des acteurs locaux qu'il ne pouvait l'être à l'époque dominée par le rôle de l'énergie. La diffusion plus large des ressources patrimoniales rend possible un développement plus équilibré du territoire. Le tourisme permet ainsi à certains départements de compenser, dans une certaine mesure, la faiblesse de leur population pour développer des services aux particuliers, ce qui contribue au maintien de la population sur place (les départements de la région des Alpes, des Pyrénées et de la Corse sont parmi les départements qui ont le plus d'emplois dans les services aux particuliers pour 1 000 habitants).

### **Le patrimoine comme déterminant des comportements résidentiels**

Les ressources patrimoniales ont toujours constitué un facteur de localisation de la population, notamment de la fraction la plus aisée. Mais les ressources valorisées par ces ménages étaient surtout situées au centre des villes : monuments et bâtiments historiques symbolisant la centralité urbaine, grands équipements culturels. Tandis que la pression des coûts fonciers rejetait les ménages les moins aisés en périphérie des grandes villes, alimentant ainsi un mouvement de périurbanisation très différent de celui des États-Unis (les « riches » dans les banlieues, les « pauvres » au centre). Le mouvement de périurbanisation est aujourd'hui assez différent. La force répulsive des coûts fonciers existe toujours et s'est même étendue à d'autres couches de population dans le cas des très grandes métropoles. Mais ce mouvement se développe aussi désormais en raison de la force attractive de certains espaces périur-

bains, voire d'espaces ruraux ou de villes petites et moyennes plus éloignées.

Les ménages sont en effet à la recherche d'aménités, d'un environnement et de lieux attractifs. Dès lors, la valorisation du patrimoine naturel et des sites apparaît comme un facteur important de localisation résidentielle. L'extension des distances domicile-travail, la concentration croissante de la population le long des côtes ou le déclin de certaines villes-centres et le dynamisme de certaines zones rurales que le dernier recensement fait apparaître en sont des manifestations. Le caractère sélectif des choix résidentiels devrait s'accroître avec l'usage des technologies de l'information et de la communication qui permettent à certaines professions (en nombre restreint pour l'instant) d'effectuer une partie de leur travail à domicile. Le patrimoine architectural et naturel fait partie des aménités recherchées. La capacité des communes à le valoriser devient en conséquence un instrument de la concurrence qui les oppose pour attirer non seulement la population, mais aussi par son intermédiaire la localisation d'entreprises qui sont de plus en plus sensibles à la qualité des sites.

### **Le patrimoine comme instrument de différenciation des territoires**

La valorisation du patrimoine n'est pas seulement le support de création de richesses au travers d'activités économiques comme le tourisme ou l'instrument de nouveaux choix de localisation résidentielle qui ont un impact sur celle des entreprises. Elle est aussi un moyen pour les territoires de s'identifier et de s'afficher dans le mouvement de concurrence qui les oppose pour attirer et retenir des activités.

On oublie trop souvent à cet égard que les économies locales ne sont pas seulement menacées par le nomadisme des en-

treprises à la recherche des conditions locales les plus avantageuses mais aussi par la concurrence à laquelle se livrent les territoires pour attirer les entreprises. Ainsi, les territoires ne font souvent qu'accroître la volatilité des entreprises en cherchant à les attirer par une surenchère fiscale ou financière. La seule manière d'affronter la concurrence tout en se protégeant de ses effets négatifs consiste à jouer le jeu de la différenciation. Les territoires doivent offrir des ressources spécifiques aux personnes et aux entreprises et non des ressources génériques, banalisées qui les exposent à une concurrence par les coûts.

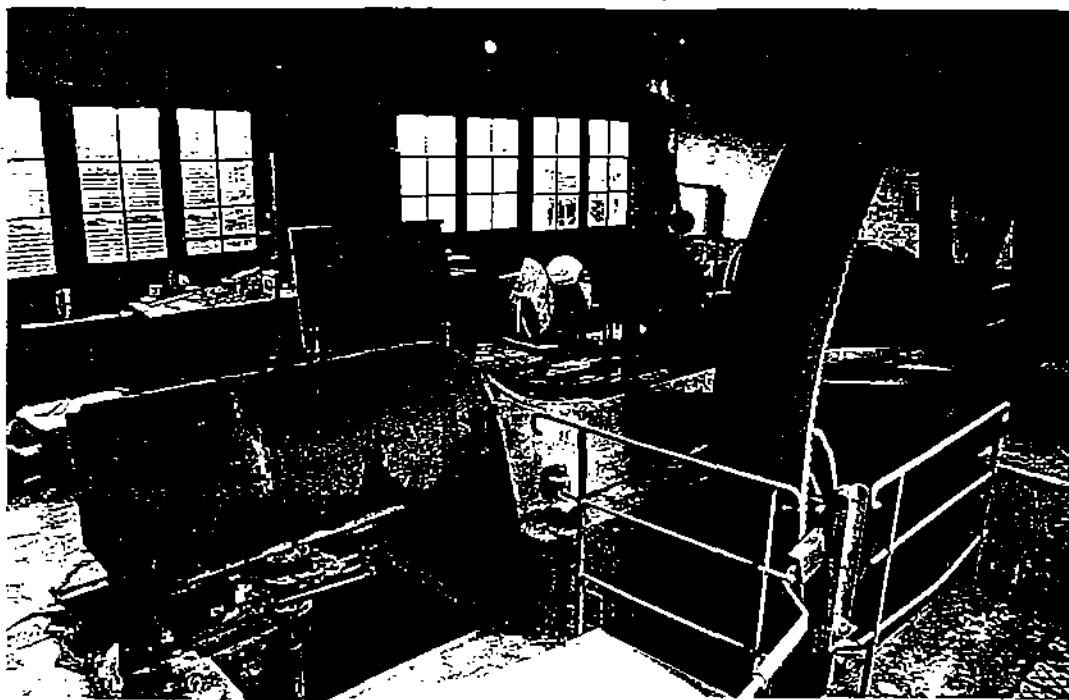
La valorisation du patrimoine est un moyen de construire des ressources spécifiques et d'y associer les acteurs locaux. Elle permet notamment un marquage identitaire du territoire de la même façon qu'une entreprise élabore une marque pour fidéliser une clientèle et reconstituer, à l'intérieur de la concurrence, un segment de quasi-monopole. La valorisation du patrimoine est à cet égard un processus de construction et non le seul legs de l'histoire. D'un point de vue strictement économique, le patrimoine doit servir à construire une image territoriale forte à laquelle s'identifient les acteurs, de sorte que cette image les attire parce qu'elle les valorise tout en les fixant dans le territoire car elle accroît leurs coûts de sortie. Il est essentiel que le maximum d'acteurs soient associés à cette valorisation, pas seulement les personnes mais aussi les entreprises qu'il convient de pousser à investir dans cette valorisation, fût-ce sur le plan symbolique, de manière à les attacher davantage au territoire.

Comme on l'a déjà souligné, cet instrument du développement local est à la portée de toutes les collectivités. Le patrimoine hérité du passé est certes inégal mais il s'agit autant de l'inventer ou de le réinventer que de prolonger le passé. Un patrimoine inventé vaut mieux qu'un hé-

ritage non exploité. Un certain nombre de territoires ont manifesté sur ce plan un dynamisme remarquable en faisant apparaître comme des traditions ancestrales des phénomènes qui ont tout au plus trente ou quarante ans d'âge ou en faisant surgir de rien des festivals qui comptent aujourd'hui. Cela montre que le patrimoine est d'abord une construction imma-

térielle, un ensemble de représentations, héritées ou non du passé, valant pour leurs significations. La valorisation du patrimoine qui traduit l'importance des facteurs culturels dans le développement économique est aujourd'hui un terrain potentiel d'initiative pour toutes les collectivités. Elle constitue une chance pour l'ensemble des territoires.

*Machinerie, communauté urbaine, Creusot Montceau service communication*



Reproductions effectuées par le C.D.G. 56  
avec l'autorisation du C.F.C.  
Reproduction interdite.

## L'art dans les chapelles

Olivier DELAVALLADE

Je m'occupe, depuis maintenant cinq ans, d'un festival, *L'Art dans les chapelles*, qui, comme son nom l'indique, invite des artistes - peintres, sculpteurs, plasticiens - à dialoguer avec le patrimoine architectural et mobilier des chapelles de la vallée du Blavet et du pays de Pontivy, en Morbihan. La manifestation existe depuis dix ans, et se déroule tout l'été, de juin à septembre.

Dans un premier temps, je vous raconterai l'histoire de cette manifestation. Je crois qu'il est important de connaître son évolution pour comprendre les orientations actuelles. Il y a un peu plus de dix ans, l'aventure a commencé avec la rencontre d'un artiste qui venait d'arriver dans la région, Hervé Ayrault et une élue, Michèle Robin, responsable des affaires culturelles et de l'animation dans une petite commune rurale de 700 habitants, Bieuzy-les-Eaux. Il s'agissait d'une demande d'animation culturelle, dans un lieu patrimonial, en l'occurrence la chapelle de la Trinité, située dans un site touristique. Cette chapelle était en très mauvais état. Il s'agissait de l'ouvrir

non seulement pour y produire une animation mais aussi, et surtout, pour la protéger, voire la restaurer. L'un des paradoxes du patrimoine religieux (c'est différent pour d'autres patrimoines) c'est que plus on ouvre, plus on protège. La mesure préventive la plus efficace pour maintenir les chapelles dans un bon état sanitaire est de les ouvrir régulièrement. Et la manifestation offrait l'opportunité d'ouvrir ces lieux, tout simplement, pour les aérer.

Ce qui me paraît intéressant, c'est le profil des initiateurs du projet. La mairie était un fief communiste, tenu par des instituteurs "laïcars", "bouffeurs de curé" à l'occasion. L'artiste était chrétien, très engagé et le revendiquait clairement. La manifestation s'est placée sous cette double parenté.

Toutes les chapelles du parcours, au total une petite vingtaine, sont affectées au culte. Nous avons deux interlocuteurs privilégiés, bien sûr les maires des différentes communes, propriétaires des édifices, et les recteurs en qualité d'affectataires.

Un affectataire, pour résumer, c'est un super locataire, qui a des prérogatives étendues de locataire. Aussi, nous devons renouveler chaque année une autorisation pour utiliser les chapelles à des fins non pas culturelles mais culturelles.

Première étape : les cinq premières années, de 1992 à 1996, Hervé Aynault est alors le maître d'œuvre du projet. Il rassemble autour de lui un certain nombre d'artistes, plutôt des artistes de la région, autour d'un projet d'exposition dans les chapelles, en général en binôme, un peintre et un sculpteur. Pour les artistes, il s'agissait avant tout d'une opportunité pour présenter leur travail, éventuellement réaliser quelques ventes - à l'époque, on parlait de "chapelles - galeries". Certains artistes pouvaient ainsi s'installer dans la même chapelle plusieurs étés de suite. Aussi, quand je suis arrivé, fin 96, j'ai demandé aux élus la responsabilité de la direction artistique, et de pouvoir être jugé, non pas *a priori* mais *a posteriori*, c'est-à-dire sur une programmation effective. Ainsi, le principe est de renouveler, ou pas, la confiance sur la base de ce qui a été réellement présenté pendant l'été précédent. J'ai souhaité aussi que les artistes puissent intervenir seuls dans les chapelles. Enfin, j'ai souhaité que la programmation soit renouvelée systématiquement. Mon projet n'était pas de faire des expositions dans ces chapelles mais seulement de favoriser des rencontres entre le patrimoine religieux, dans la diversité de ses dimensions, et la création plastique et visuelle actuelle, dans la diversité de ses pratiques, de ses sensibilités et de ses formes d'expression.

Le département du Morbihan compte plus de mille chapelles. C'est une densité assez extraordinaire qu'on a du mal à imaginer quand on vient d'une autre région, ce qui était mon cas. Les chapelles de la vallée du Blavet furent, pour la plupart édifiées aux XVe et XVIe siècles. Ce sont des architectures gothiques mâtinées d'éléments ornementaux renaissants. On y trouve un patrimoine mobilier extrêmement riche et varié, principalement des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, notamment des statues polychromes qui ont souvent fait l'objet d'importants programmes de restauration. Le département du Morbihan est le premier département en France à s'être doté d'une conservation départementale du patrimoine mobilier, intégrée aux services du Conseil Général. Ces statues, qui sont parfois des objets d'art de grande qualité, sont toujours des objets de culte. Le parcours est ainsi une sorte de conservatoire de ce patrimoine en vie, en situation. La dimension religieuse est clairement avérée puisque toutes les chapelles sont encore affectées au culte. Cependant, au-delà de la pratique religieuse, la chapelle reste le cœur du quartier. Ses habitants, quelles que soient leurs convictions, sont très attachés à ce patrimoine, y compris les instituteurs "laïcars".

Les choix artistiques s'intéressent à la relation avec le lieu : de quelle dimension du monument va-t-on se rapprocher ? Il y a de nombreuses façons d'appréhender ces lieux. Ce que j'ai découvert au fil des années, c'est qu'il n'y avait pas de réponse univoque. Très souvent, on m'a conseillé de passer commande, pour simplifier, pour clarifier la situation.

Des artistes créent parfois spécifiquement une œuvre pour la chapelle. Mais j'ai aussi toujours souhaité me réserver la possibilité de choisir, avec l'artiste, dans un corpus d'œuvres qui préexistent au projet de l'exposition, juste pour le plaisir de mettre en relation des œuvres "non affectées", sans dimension religieuse revendiquée, avec un lieu et des objets destinés au culte, y compris des œuvres revendiquant parfois leur autonomie. Au fil des années, il y a eu des dialogues très féconds avec des œuvres qui n'étaient pas du tout, *a priori*, conçues pour la chapelle, de très belles rencontres. Et il y a eu également, des œuvres faites spécifiquement pour les chapelles qui ont manqué le rendez-vous avec le lieu. Je sais maintenant, par expérience, qu'il faut se méfier de l'idée que la commande garantirait un résultat. Malheureusement, ou heureusement, les choses sont beaucoup plus complexes.

Il faut distinguer deux logiques : une logique de création et une logique de médiation. Aujourd'hui, on ne dit plus animation parce que ce n'est pas assez chic comme terme. Je me méfie beaucoup de ce terme qui peut parfois légitimer des formes d'instrumentalisation, et de la création, et du patrimoine. Il faut être vigilant. On parlait tout à l'heure des catastrophes naturelles qui permettent parfois de prendre conscience de la nature. Aujourd'hui, une forêt est détruite par une tempête et on y organise un symposium de sculptures, une usine ferme pour des raisons économiques et on invite des artistes à y intervenir, un édifice religieux est désaffecté et on le transforme en salle d'exposition.

C'est parfois intéressant, mais je crois qu'il faut être conscient aussi des demandes non formulées qui peuvent être à l'origine de ces projets. On assiste à une sorte d'uniformisation des propositions artistiques. Certes, la réponse est souvent très intelligente et très pertinente, mais elle ne prend pas garde aux trop bonnes intentions de la demande ou encore à la séduction du lieu, qui plus est, s'il a une dimension patrimoniale forte. Ce sont aujourd'hui, après ces cinq années de terrain, les réserves que j'aurais sur ce type d'intervention, voire les réticences parfois.

On se situe toujours dans une certaine définition du patrimoine. L'ancienne définition faisait du monument le support d'une mémoire. Aujourd'hui, nous sommes plutôt dans une approche du patrimoine comme support d'une identité. Et là aussi, il faut se méfier : comme la "nature", le patrimoine n'est pas une donnée en soi. On arrive toujours avec un certain nombre de représentations et de lectures, qui préexistent au lieu. Il en va de même avec l'art contemporain. Même si on ne connaît pas du tout l'art contemporain, on a une idée préformée, préconçue de la peinture, ou plutôt, du tableau. Il faut aussi se méfier de l'idée que nous serions dépositaires d'un patrimoine que nous devrions nous employer à transmettre tel que nous l'avons reçu. Si nous sommes de fait dépositaires, nous sommes surtout constructeurs, ou plutôt co-constructeurs et co-éditeurs en quelque sorte, co-inventeurs, au sens archéologique du terme. Je crois qu'on invente autant une chapelle qu'on a inventé la grotte Chauvet quand on l'a découvert à plusieurs dizaines de mètres sous l'eau. C'est aussi ce que les artistes peuvent faire quand ils sont appelés à habiter de leurs œuvres ces lieux pendant quelques mois.

## Le label "Ville et Pays d'art et d'histoire"

**Le label "Ville et Pays d'art et d'histoire" associe étroitement le ministère de la Culture aux collectivités territoriales. Il existe depuis 1985 et devrait prochainement définitivement remplacer le label "Ville d'art".**

Le label générique "Ville et Pays d'art et d'histoire" a été créé en 1985 par la Caisse nationale des monuments historiques et des sites (CNMHS). Désireuse de promouvoir une politique de valorisation du patrimoine en partenariat avec les collectivités locales, la CNMHS a déposé à cette époque à l'Institut national de la propriété industrielle (Inpi) les labels "Villes d'art et d'histoire" et "Pays d'art et d'histoire" et a créé le réseau qui en découle. Depuis 1995, la direction de l'architecture et du patrimoine du ministère de la Culture assure la mise en oeuvre du label.

Le Conseil national des villes et pays d'art et d'histoire a ainsi été créé à la même date. Il est chargé de proposer au ministre de la Culture les mesures propres à assurer le développement du label et du réseau. En effet, le label comprend un certain nombre d'engagements et d'obligations pour l'Etat et la collectivité concernée, qui sont inscrits dans une convention. La convention implique un soutien financier et technique de la part du ministère. Les collectivités quant à elles, doivent recourir à un personnel qualifié et agréé par le ministère : guides-conférenciers et animateurs du patrimoine.

### Les conditions d'obtention du label

La municipalité ou le pays désireux d'obtenir le label doit déposer un dossier établi en concertation avec les services du ministère et la direction régionale des affaires culturelles compétente (Drac). Les Drac sont les principaux correspondants des collectivités pour cette étape, comme pour l'application de la convention une fois celle-ci adoptée. Les dossiers de demande sont examinés sous deux angles : la pertinence propre du projet et son intégration au sein du patrimoine régional.

Le projet doit présenter un véritable programme de valorisation du patrimoine. Le ministre de la Culture, à l'occasion d'une question écrite en 1998, a précisé les principaux critères utilisés pour apprécier le programme. Celui-ci doit permettre la promotion de la qualité architecturale et paysagère et la présentation du patrimoine dans toutes ses composantes, notamment au public touristique. Il doit aussi permettre la sensibilisation des habitants à leur environnement, la formation des personnels communaux, des médiateurs touristiques et sociaux, des associations, la création d'un service éducatif destiné à initier le public jeune à l'architecture et à l'urbanisme, enfin la création d'outils originaux de communication et de diffusion du patrimoine à l'intention d'un public diversifié. L'arrêté du 5 mai 1985 prévoit en outre que le Conseil national émet un avis sur toute demande d'attribution.

### L'exigence d'un personnel qualifié

Le programme présenté par la collectivité doit de plus être mis en oeuvre par du personnel qualifié agréé par le ministère de la Culture. Il s'agit essentiellement d'un animateur du patrimoine recruté sur épreuve et d'une équipe de guides-conférenciers. La municipalité doit engager au moins un animateur du patrimoine, agent public contractuel à temps plein. L'animateur du patrimoine a notamment pour mission de mettre en oeuvre la convention "Ville ou Pays d'art et d'histoire". Il doit dans ce but associer les guides-conférenciers à l'ensemble des actions définies dans la convention. Il est sélectionné par la commune sur épreuves.

Les guides-conférenciers doivent quant à eux être agréés par le ministère de la Culture. En effet, le décret du 15 juin 1994 prévoit qu'est organisé, dans des conditions actuellement définies par un arrêté du 26 décembre 2002, un examen de guide-conférencier des villes et pays d'art et d'histoire. Ils ont pour tâche de sensibiliser le public à l'histoire de la ville ainsi qu'aux évolutions du paysage et favoriser la découverte du patrimoine local.

### Références juridiques :

Arrêté du 5 mai 1995 portant création d'un Conseil national des villes et pays d'art et d'histoire (JO 108, 7 mai 1995, p. 7545, modifié). Assemblée nationale, question écrite 16453 (JOAN, questions, 17 août 1998, p. 4570). Décret 94-490 du 15 juin 1994 modifié fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours, art. 94. Arrêté du 26 décembre 2002 relatif à l'examen de guide-conférencier des villes et pays d'art et d'histoire.

Sylvain Muiard / Red on line pour Localtis

Extrait du site Localtis - 08 juin 04

Article paru dans la Gazette n°1600 du 4/6/2001 ( page : 30 )

**Michel Saint-Pé, directeur du comité départemental du tourisme de Moselle**

## **Quand le jardin devient un produit touristique**

### **Quels visiteurs pour quels jardins ?**

Le tourisme de jardins progresse, en France, car il constitue une réponse adaptée à la demande croissante de loisirs de proximité et de tourisme vert, générée par un mode de vie urbain. De nombreux jardins, privés ou publics, misent sur cet engouement en s'ouvrant à la visite. Régions et départements fédèrent les propriétaires et assurent la promotion de la filière. Pour se positionner en tant que « destination jardin », des communes ou des départements créent de nouveaux espaces, les mettent en réseau et les commercialisent en produits touristiques. Il est vrai que, s'il est géré rationnellement, un jardin ajoute à sa vocation patrimoniale celle de produit touristique générateur de recettes. Et constitue un pôle de développement local.

Le tourisme de jardins est un phénomène récent, relancé au début des années 80 par l'intérêt de passionnés et par l'Etat qui initia les inventaires régionaux des jardins d'intérêts historique, botanique et paysager. A partir de 1989, furent engagés à l'échelon national des mesures de protection, dont certaines au titre des monuments historiques, et un plan de réhabilitation de jardins majeurs. Une campagne nationale annuelle intitulée « Le mois des jardins », lancée en 1988, a largement contribué à attirer l'attention du public sur ce patrimoine oublié.

Le jardin est un terme large qui englobe de nombreux types d'espaces, du jardin d'abbaye ou de château au jardin baroque, en passant par celui d'une bastide de Provence, d'une folie du Languedoc, jusqu'au jardin de station climatique, au jardin méditerranéen exotique du XIXe siècle ou au jardin d'un personnage célèbre. Le jardin n'est pas seulement un espace pour la promenade.

Par sa conception architecturale ou végétale, il témoigne d'une époque, d'un style, d'une culture ou de l'inspiration de son créateur. Un jardin peut susciter un intérêt historique, botanique, technique, culturel, esthétique.

Il illustre des pratiques sociales :

jardins potagers ou jardins de simples, labyrinthes amoureux, jardins de collections scientifiques, jardins de méditation... Ce type de tourisme peut renouveler l'approche du tourisme culturel, en permettant d'associer le patrimoine au vécu émotionnel du jardin et

d'intégrer l'ensemble édifice-jardin dans les pratiques liées au tourisme vert. Quel que soit le type de jardin, plus de 40 % des visiteurs y entrent dans un but culturel. Un jardin assure une mission de conservation du patrimoine, mais aussi d'éducation et de formation et sa visite doit donc être accompagnée d'outils d'initiation et de sensibilisation du public.

Pour 37 % de la clientèle, la visite d'un jardin doit être une occasion de détente et 21 % souhaitent apprendre à connaître les végétaux.

Le visiteur recherche le plaisir des sens, l'émotion esthétique ou culturelle, l'évasion dans une nature maîtrisée et idéale, le rapprochement avec le cycle des saisons, mais aussi des idées pour cultiver son propre jardin. Ce qui explique son intérêt pour les informations pratiques et la transmission de savoir-faire, tout comme le succès des boutiques implantées dans les jardins.

### **Quels visiteurs pour quels jardins ?**

En quinze ans, les événements autour des jardins et les visites sont passés d'un cercle de connaisseurs à un public de classes moyennes. Un million de visiteurs fréquentent chaque année les jardins de Chenonceaux, 600 000 ceux de Bagatelle à Paris, 300 000 ceux de Chantilly (Oise), 135 000 les Jardins Albert-Kahn à Boulogne (Hauts-de-Seine), mais la moitié des jardins accueillent moins de 20 000 visiteurs par an. Les régions riches en jardins sont l'Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Centre, la Normandie, la Bretagne, les Pays de la Loire.

Connaître les clientèles. 22 % des visiteurs de jardins viennent entre amis, 26 % en couple, 41 % en famille, et 4 % seuls. Plus des deux tiers ont moins de 45 ans, 30 % sont originaires de la région ou du département. Plus du tiers des visiteurs des jardins de province sont parisiens ou franciliens. Les étrangers (Anglais, Néerlandais, Belges, Italiens) représentent entre 20 et 30 % de la clientèle. Les catégories socioprofessionnelles élevées représentent 30,6 % des visiteurs, 34,3 % sont issus des classes moyennes et 23,1 % sont retraités, agriculteurs ou sans profession. Ils viennent grâce au bouche à oreille (39 %), à une brochure ou une affiche (35 %), à la presse (14 %) ; 61 % sont propriétaires de jardin, 25 % viennent uniquement pour le jardin.

Des collectivités territoriales impliquées. De nombreuses communes, ayant pris conscience des retombées d'image que peuvent générer les jardins et les événements floraux, proposent des jardins publics gratuits de qualité, créent des jardins payants ou investissent dans la réhabilitation de jardins historiques. Régions et départements créent des sites ou des événements, comme la région Centre avec le Conservatoire international des parcs et jardins et du paysage et son festival annuel, le conseil général de la Haute-Marne au Grand Jardin à Joinville ou le conseil général de Moselle.

Travailler en réseau. Deux jardins à thème ouvriront à Pange et à Bitche, en Moselle, en juillet, dans le cadre du réseau transfrontalier «Eden, jardins sans frontières», qui regroupe treize jardins en Moselle, Sarre et Luxembourg. Il s'agit de créations ou de récréations (budget total : 20 MF) soutenues par le conseil général de Moselle et le Kreis de Merzig-Wadern et financées à hauteur de 50 % par des crédits européens. Le Jardin pour la paix de la citadelle Vauban de Bitche est créé par la municipalité.

Ce réseau, initié en 1998, conjugue deux approches complémentaires. La Sarre a conçu et réalisé de petits jardins (contemporain, de curé, médiéval, baroque...) par l'intermédiaire d'une association dépendant de la collectivité porteuse, qui conçoit, réalise et entretient des jardins avec des associations d'insertion. Le conseil général de Moselle a engagé une étude de faisabilité et proposé son soutien à dix sites publics ou privés, à hauteur de 85 % des travaux (plafond éligible : 6 MF par jardin). Les sites mosellans ont bénéficié d'un accompagnement individualisé du comité départemental du tourisme et du conseil d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) pour définir leur positionnement.

## Accueillir et animer

Le jardin se visite en général de début avril à début novembre, mais l'essentiel des visites se concentre encore sur juin, juillet, août, et il existe un large potentiel de développement en intersaison.

Les services de base que doit proposer ce site touristique sont une signalisation extérieure et intérieure sobre et efficace, des parkings goudronnés et ombragés, de capacité suffisante et adaptés aux autocars, des sanitaires adaptés au nombre de visiteurs, des visites guidées, une accessibilité aux handicapés (signalétique, toilettes, véhicules électriques...), un salon de thé, des espaces de repos le long du parcours et une boutique (librairie, plantes).

Il faut veiller à ce que les équipements d'accueil ne défigurent pas le parc et définir un seuil objectif de fréquentation maximale en fonction de sa fragilité, afin que l'affluence ne nuise pas au plaisir de la promenade et à la qualité de l'ambiance.

La visite. En fonction de la superficie, de la qualité paysagère ou botanique, des possibilités de repos ou des animations, la visite dure le plus souvent entre une et deux heures. Pour la faciliter, il faut au minimum mettre des étiquettes permettant d'identifier les plantes et distribuer un document les répertoriant. La plupart des jardins proposent des visites libres ou guidées, les secondes étant réservées aux groupes afin de rentabiliser la prestation. Les visites guidées sont d'autant plus nécessaires que le jardin présente des particularités ou des espèces rares susceptibles de susciter une attente pédagogique. Le guidage représente une plus-value qui justifie un tarif plus élevé que celui de la visite libre.

Événements et animations. Autre condition de base pour attirer de nouveaux visiteurs et fidéliser la clientèle locale : créer des manifestations économiques et culturelles dans le jardin. Le nombre d'événements économiques liés au jardin se multiplie (fêtes des plantes, salons) et leur public s'élargit. Les manifestations artistiques peuvent également attirer, en quelques jours, de nombreux visiteurs et présentent l'avantage d'une programmation plus étalée dans le temps (concerts, promenades nocturnes illuminées et animées par des comédiens, feux d'artifice...).

Un Conservatoire international des parcs et jardins. La région Centre a créé, en 1992, dans le parc et la ferme du château de Chaumont-sur-Loire, le Conservatoire international des parcs et jardins et du paysage, avec l'appui du ministère de la Culture et du conseil général de Loir-et-Cher. « Notre événement grand public annuel, le Festival international des jardins, qui a attiré 133 700 visiteurs payants en 2 000 (entrées : 5,5 millions de francs), est devenu le rendez-vous des passionnés de jardins de toute l'Europe, dit Jean-Paul Pigeat, directeur du conservatoire. Ses trente jardins éphémères et thématiques constituent un laboratoire de recherche et de création international et un réservoir d'idées pour le public. Le festival, qui se déroule du 2 juin au 21 octobre, est un produit touristique autour duquel s'articulent le jardin expérimental, la serre aux orchidées, des boutiques (chiffre d'affaires 2000 : 1,5 million de francs), trois restaurants (chiffres d'affaires 2000 : 2,6 millions de francs), le château et son parc. Des visites guidées gratuites du festival sont proposées en français et en anglais par des jardiniers du conservatoire et des paysagistes professionnels (2 heures, de quinze à vingt personnes). Des animations permanentes et des week-ends spéciaux sont organisés pour les enfants. »

Un village nature et jardinage. Devant le succès du village de pêche de Villiers-Charlemagne créé sur son territoire, la communauté de communes du Pays de Grez-en-Bouère (sept communes, 4 420 habitants, Mayenne) ouvrira, le 1er juillet à Bouère (927 habitants), un village nature et jardinage, dont l'attractivité est fondée sur le thème et les animations permanentes. Ce nouveau produit de nature autour de l'art de jardiner, qui s'inscrit dans la politique touristique départementale de fleurissement, mettra en valeur les infrastructures touristiques existant à Bouère (camping deux étoiles de vingt-cinq emplacements, base de loisirs avec baignade surveillée en juillet-août), qui dispose par ailleurs de tous les services et commerces nécessaires.

Sur un site de 3 hectares, près d'un plan d'eau de 2 hectares, le village nature et jardinage proposera

dix chalets de bois pour cinq à sept personnes, équipés et isolés pour une utilisation à l'année et dotés d'un local pour outils, vélos ou matériel de pêche. Chaque chalet, bien intégré dans l'environnement, possède un espace jardin que les vacanciers pourront cultiver et embellir avec les conseils d'un jardinier-animateur. Le village de vacances est équipé d'un bâtiment d'accueil (salle d'animation, coin détente avec cheminée) et d'une buanderie commune.

Le personnel technique de la commune de Bouère pourra être mis à disposition. La promotion du site est assurée par le comité départemental du tourisme et il est commercialisé par le service Loisirs accueil départemental. Une convention entre la commune de Bouère et la communauté de communes précise les modalités de collaboration, afin d'optimiser le fonctionnement et l'entretien du site. Le coût global du projet atteint 7,6 millions de francs toutes taxes comprises (1,16 million d'euros).

## Gérer et commercialiser

Dégager un revenu suppose de respecter des règles commerciales d'exploitation et d'efficacité. Il faut établir un plan de gestion à long terme, englobant l'ensemble des activités (jardin, salon de thé, boutique, vente de plantes, événements) et assurer un contrôle budgétaire et financier, avec une analyse d'exploitation régulière. Les droits d'entrée constituant le revenu principal, il est indispensable d'effectuer une estimation correcte du nombre de visiteurs potentiels et de fixer le « juste prix » d'entrée.

Les propriétaires français sous-estiment souvent l'intérêt du jardin, par rapport à celui du château ou de l'édifice qu'il accompagne. Et les tarifs d'entrée dans de nombreux jardins français sont peu élevés, la majorité se situant aux alentours de 30 francs. Environ un tiers pratiquent la gratuité, dont de nombreux jardins de collectivités dans un objectif social. D'où la difficulté à estimer la fréquentation en l'absence de billetterie. C'est également le cas lorsqu'un jardin est associé à un château ou à un édifice, avec une billetterie commune. On estime que le prix plancher de visite d'un beau jardin devrait être celui d'une place de cinéma.

Le budget de fonctionnement doit évaluer le potentiel global de dépense par visiteur s'appliquant aux activités associées à la visite (vente de plantes, de différents souvenirs, conférences, visites guidées, restauration). Chaque activité génératrice de revenus doit avoir un budget prévisionnel et être gérée séparément afin d'en mesurer l'impact.

La meilleure publicité est, bien sûr, le bouche à oreille. D'où l'importance de la qualité de l'accueil et de la communication sur le site. Mais la promotion structurée est également indispensable, si possible en réseau avec d'autres sites ou jardins, pour réaliser des économies d'échelle (insertions presse, affichage, salons, édition d'un dépliant commun, adhésion à une route, prospection des autocaristes et agents de voyages).

Renouveler l'offre. Les visiteurs recherchent un endroit avec une âme, où ils se sentent les bienvenus et dont ils puissent apprécier l'entretien parfait. « Il est primordial de bien choisir le chef jardinier qui veillera à ce que le jardin soit impeccable en permanence, dit Jean-Pierre Faux, directeur du Grand Jardin, à Joinville (15 500 visiteurs en 2000), propriété du conseil général de Haute-Marne. Il faut prévoir un budget suffisant pour l'entretien, qui génère des coûts importants. Par ailleurs, un jardin ne suffisant pas à attirer les visiteurs, son animation est capitale et requiert les services d'un professionnel. » Mais il ne suffit pas d'entretenir un jardin, il faut aussi le renouveler régulièrement pour éviter son vieillissement et améliorer son attractivité. Il faut veiller à disposer d'une bonne signalétique, surtout si le parc est à l'écart des grands axes et qu'une partie des visiteurs vient par bouche à oreille. Sans oublier de respecter les règles de sécurité, de souscrire une assurance adaptée et d'assurer la surveillance, certains amateurs pouvant se laisser égarer par leur passion des plantes.

Les futurs Jardins du monde. A Royan (Charente-Maritime), le projet des Jardins du monde, parc floral et de loisirs de 6 hectares, créé par la ville et qui s'ouvrira pour la saison 2002, a été conçu comme un véritable produit touristique, facteur clé du développement local. Ouvert onze mois sur douze, il proposera une visite d'une durée moyenne de deux heures, à pied ou en bateau électrique, autour d'un plan d'eau de 2,5 hectares. Il se situe sur la partie remblayée du marais du Pousseau, l'un des derniers marais urbains de la façade atlantique, au carrefour des grandes pénétrantes de la ville, en un lieu visible de tous et facilement accessible. Il est situé à dix minutes à pied du centre-ville, d'où partira un « axe vert » paysagé comportant des voies de circulation automobile et une piste cyclable. Les estivants en promenade sur le front de mer seront attirés par la proximité du parc, et les visiteurs pourront générer une activité supplémentaire en centre-ville.

Un jardin conçu pour le tourisme. Le parc comportera un parking pouvant accueillir près de 450 véhicules et 16 autocars), un bâtiment d'accueil en accès libre avec billetterie, boutiques thématiques (vente d'orchidées, de bonsaï...), bar, pavillon dédié aux enfants, espace d'informations touristiques, sanitaires, administration. Il s'organisera autour de neuf thématiques : la serre aux orchidées (700 mètres carrés) dans une forêt tropicale reconstituée avec un renouvellement continu des collections ; le pavillon des bonsaï (400 mètres carrés) au concept scénographique épuré ; un jardin japonais incitant à la méditation, avec belvédère, îles et cascade ; une forêt de cyprès chauves de Louisiane immergée dans l'eau ; une Maison du marais qui informera sur la protection des espaces sensibles et présentera à travers des expositions la faune et la flore du marais ; un labyrinthe de bambous géants perdus dans la brume ; une esplanade des eaux vives sur une dalle minérale équipée d'un système de jets d'eau, qui pourra accueillir des spectacles et animations ; un jeu pour enfants, la « Course à l'orchidée d'or » ; un circuit de visite en bateau électrique.

Le coût global du parc s'élève à 45 millions de francs hors taxes (6,86 millions d'euros), dont 8,25 millions de francs hors taxes (1,26 million d'euros) financés sur emprunt par la commune). L'exploitant privé (ou la société d'économie mixte) versera à la ville un droit d'entrée de 4,5 millions de francs (0,69 million d'euros) et 1,8 million de francs (0,27 million de francs) de loyer annuel.

Plusieurs études de marché laissent espérer l'afflux de 300 000 visiteurs dès la première année. Par prudence, la ville a toutefois tablé, en année 1, sur une fréquentation de 190 000 visiteurs, avec une entrée dont le prix

est fixé à 45 francs (6,86 d'euros) pour les adultes et à

35 francs (5,34 d'euros) pour les enfants et les groupes. Puis sur 220 000 visiteurs en année 2, et sur 250 000 en année 3. Le parc devrait être rentable dès la deuxième année.

LILLE 2004

## Le Nord parie sur la « folie » de ses vieux murs

Article paru dans l'édition du 27.05.04

**Douze lieux du Nord-Pas de Calais et de Belgique ont été réhabilités et transformés en Maisons folies, destinées à accueillir des spectacles et des expositions, tout en s'ouvrant aux activités de proximité. Un projet qui veut survivre à l'opération Lille 2004**

**A** PRÈS une ouverture en fanfare, le 6 décembre 2004, Lille, capitale européenne de la culture, entend se donner un second souffle avec l'ouverture de Maisons folies. Une ambition qui va au-delà du terme de l'année 2004, puisqu'il s'agit, à travers douze nouveaux lieux, de constituer un réseau d'équipements culturels étendus à la région Nord - Pas-de-Calais et à la Belgique frontalière.

Pour le maire de Lille, Martine Aubry, ces Maisons folies sont « des constructions pérennes, mais avec l'esprit festif de Lille 2004 ». Elles sont destinées à abriter des expositions et des spectacles, mais aussi des activités de proximité directement branchées sur la population locale. Citant le sociologue Edgar Morin, l'ancienne ministre précise : « Elles doivent être des liens entre le passé et l'avenir, la culture cultivée et la culture vécue. »

C'est également le moyen d'utiliser et de réhabiliter - parfois de sauver - un patrimoine architectural. Car toutes ces Maisons folies, à l'exception du Colysée de Lambersart, créé de toutes pièces et qui n'ouvrira ses portes qu'à la mi-juin, sont installées dans des édifices existants ayant un passé rural, industriel, militaire ou religieux.

C'est, par exemple, une ancienne filature fermée en 1990 qui a été investie à Wazemmes, au cœur de Lille. Un quartier populaire en dépit de l'installation récente de quelques bobos, particulièrement vivant et cosmopolite, où les communautés les plus diverses se côtoient. L'essentiel de l'usine a été conservé, même si l'intervention de l'agence néerlandaise Nox, dirigée par l'architecte Lars Spuybroek, est très visible.

Il y avait à l'origine deux bâtiments de brique, séparés par une rue. Ils sont aujourd'hui au centre de jardins potagers et d'un verger, en cours d'installation. Le plus petit des édifices a conservé sa physionomie d'origine pour devenir une résidence d'artistes. Le plus grand a été coupé en deux pour laisser passer une nouvelle rue piétonne. L'une de ces moitiés est restée dans son « jus » industriel, haute cheminée et château d'eau compris. Elle abrite des salles d'expositions temporaires, ainsi que les espaces mis à la disposition des habitants pour des événements festifs, notamment une cuisine et une salle à manger de 70 couverts. L'autre moitié est gainée d'une résille métallique spectaculaire qui l'enveloppe de ses formes molles et transforme l'édifice en une sorte d'énorme paquet cadeau. Une entrée trop exigüe permet d'accéder à une salle de spectacle modulable (250 places assises).

### RÉACTIONS FAVORABLES

La population adoptera-t-elle cet OVNI municipal ? Les premières réactions semblent plutôt favorables. Même si les Japonais d'Akimahen, qui ont investi la folie de Wazemmes, étonnent visiblement. Notamment cette vitrine donnant sur la rue où une jeune femme qui s'est coulée dans une combinaison de hamster vit en public la journée du rongeur. D'ici à la fin de l'été, un hammam et un estaminet compléteront ce programme.

La Maison folie de Tournai, juste de l'autre côté de la frontière, relève, elle, de l'architecture religieuse. Cet ancien séminaire du XVIIe siècle a rejoint in extremis le réseau lancé par Lille 2004. Mais il n'a pas attendu l'événement pour rénover son énorme bâtiment et ses jardins, gérés par le service d'action sociale de la municipalité belge, ni pour lancer dans ses murs une programmation culturelle. Cette dernière, indique Anne Bierna, la maîtresse des lieux, doit être « affinée et développée. La constitution de ce réseau devrait permettre cette croissance ».

Le cas de la Condition publique de Roubaix est à peu près semblable, à ceci près que son origine est industrielle : ce lieu a longtemps été voué à l'analyse et au conditionnement de la laine. Mais sa réhabilitation et sa mutation culturelle étaient déjà acquises au moment du lancement de Lille 2004. Les festivités et le financement ad hoc lui ont permis d'affiner et d'accélérer le programme élaboré par Manu Barron, le directeur du lieu.

Le vaste bâtiment (10 000 mètres carrés), relativement bas, est traversé par une rue couverte en L. L'architecte, Patrick Bouchain, est intervenu avec discrétion et détermination pour restructurer l'ensemble, dégager un grand hall d'exposition surmonté d'une belle verrière colorée, créer un restaurant directement branché sur la rue et installer une salle de spectacle modulable (900 personnes debout, 400 places assises).

Si les structures techniques du bâtiment restent bien visibles, Patrick Bouchain a évité de surjouer la « déglingue » industrielle. Il a, au contraire, habilement placé ses « châteaux d'allumettes », comme le dit joliment Manu Barron, de ces structures de bois brut qui sont la marque de l'architecte.

La Condition publique est suffisamment grande pour accueillir en même temps plusieurs expositions : actuellement, deux d'entre elles sont consacrées à la Jamaïque. Le toit de l'ancienne usine, jardin suspendu accessible au public trois jours par semaine, est en train de retrouver, grâce à Liliana Motta, sa végétation originelle, implantée selon le caprice des vents et des oiseaux.

Les interventions ont été plus radicales à Tourcoing, où l'ancien hospice d'Havré a rejoint le réseau des Maisons folies. Ici, les bâtiments, regroupés sur plus d'un hectare, étaient fermés sur eux-mêmes - les plus anciens, tous modifiés au fil du temps, datant du XVIIe siècle. Certains, jugés trop vétustes, ont été abattus. L'ensemble s'est ainsi ouvert sur le quartier, un jardin a trouvé sa place. L'hospice est à la fois très grand - les couloirs sont interminables - et petit : les salles exigües se prêtent plutôt à des expositions intimistes. Le Japon y est encore à l'honneur.

La pièce maîtresse de l'hospice reste l'ancienne chapelle classique avec son décor néogothique dont la restauration se fait attendre. En face, une salle de poche pour petites formes s'est glissée dans un ancien entrepôt. Mais l'opération n'est pas encore achevée : une résidence pour étudiants et un restaurant doivent s'installer dans des bâtiments dont seule la carcasse a été restaurée.

#### UNE ANCIENNE BRASSERIE

A Villeneuve-d'Ascq, une ferme flamande - porte cochère et chaînage de briques blanches et rouges - a retrouvé un rôle in extremis : les architectes de l'agence Catra ont dû doubler certaines parties de la ferme d'une discrète armature métallique pour éviter leur chute. Dans la cour intérieure, les figures filiformes du sculpteur sénégalais N'Dary Lô, actuellement en résidence, remplacent les animaux domestiques. Deux ateliers modernes sont construits dans le dos de la ferme. La salle de spectacle modulable (200 places) est aux trois quarts enterrée. Elle doit bientôt disparaître sous la végétation, qui doit également escalader une partie des toits métalliques.

Retour à l'industrie avec les Trois Moulins, une ancienne brasserie située à Lille. Ce véritable morceau de ville est traversé par une rue intérieure. Le très beau bâtiment tout en brique est désormais flanqué d'un escalier extérieur et d'une passerelle métallique qui permettent de relier les diverses parties de l'édifice et d'accéder aux étages, où sont installés les salles de répétition et les studios d'artistes. Ces derniers peuvent présenter au public des éléments de leurs travaux en cours.

Six autres Maisons folies fonctionnent : un hôtel particulier à Arras, une citadelle à Mons-en-Baroeul et à Maubeuge, une ancienne école à Mons... Le réseau ainsi constitué, les instruments mis en place, à grand renfort de feux d'artifice, il faudra maintenant les faire fonctionner, au-delà de 2004, quand les lampions de la fête seront éteints.

**Le Monde – 27 mai 2004**

► DÉVELOPPEMENT LOCAL

# Comment valoriser

Créer et promouvoir des produits touristiques liés au patrimoine rural permet d'attirer dans les villages une clientèle nouvelle. Et dope l'activité des services et des commerces.

**L**a valorisation touristique du patrimoine rural doit être conçue comme une démarche de territoire, car les touristes recherchent une destination bien plus large qu'une commune. Pour proposer une offre pertinente et de qualité, traduisant l'authenticité d'un territoire, une coopération intercommunale est indispensable, en lien avec la structure locale de développement touristique et les offices de tourisme.

teaux, granges, petit patrimoine rural) reliés par des circuits thématiques en autocar, commentés par un guide professionnel. La cinquantaine de sites reliés par trois circuits thématiques de trois heures (le vendredi en juillet-août et toute l'année, sur réservation, pour les groupes) ont accueilli 1500 personnes en 2001 et 14500 personnes depuis 1990, avec un chiffre d'affaires global de 144000 euros. Les billets sont vendus par les offices de tourisme de Bayeux, de Caen et de Courseulles-sur-Mer, ou par le PAT.

« Il faut faire évoluer le produit (illuminations, thématiques) tous les trois ans, précise Maude Haglon, assistante technique au PAT. En 2001-2002, l'illumination de dix-sept nouveaux sites représente un investissement total de 565000 euros hors taxes, financé par des fonds européens, le conseil général du Calvados, le syndicat départemental d'électricité et d'équipement et les communes. Les trois premières années, les circuits ont attiré 90% de la population locale. Puis la fréquentation s'est élargie au public de proximité et aux touristes. »



*Argentière-La-Bessée (Hautes-Alpes) a acheté des pavillons de l'usine Pechiney, pour les louer.*

Toutes les opérations de valorisation doivent fonctionner en synergie pour animer le territoire une grande partie de l'année, et ainsi étaler dans le temps la fréquentation.

Le Pays d'accueil touristique (PAT) du Bessin (35000 hab., 78 communes) possède un littoral très fréquenté, grâce aux plages du débarquement, et la tapisserie de Bayeux attire un public international. Mais le patrimoine naturel, architectural et économique du Bessin intérieur reste méconnu. Le PAT a pour objectif de diffuser la fréquentation, à partir des pôles touristiques majeurs, et d'inciter les touristes à prolonger leur séjour en organisant des produits interactifs de découverte et d'animation du patrimoine.

Première manifestation, lancée en 1990, le Festival de lumières consiste à illuminer des éléments du patrimoine (églises, manoirs, châ-

## Impliquer la population

Valoriser le patrimoine rural nécessite d'impliquer la population pour disposer d'un réseau de bénévoles. C'est ainsi que le PAT a pu lancer, entre 1995 et 1999, la mise en réseau de soixante-trois églises rurales intitulée « Le Bessin, églises au cœur » (pour un investissement de 131185 euros, TTC). Objectif: développer le tourisme vert dans l'arrière-pays et faire des églises rurales des points d'accueil permanent. Le circuit est en visite libre, 70% des églises sont ouvertes toute l'année, les autres sont accessibles pendant les vacances de Pâques, d'été et de la Toussaint. « Ce produit ne peut vivre que grâce à des partenaires locaux motivés, remarque Maude Haglon. Dans chaque commune, une convention portant sur l'ouverture, l'entretien et la décoration de l'église, par des bénévoles ou des employés communaux, est signée entre le maire, le prêtre et le PAT. » Dans chaque église, un dépliant présente l'église, le

# le patrimoine rural

patrimoine du village, les hébergements et restaurants, et mentionne des églises proches. Un dépliant général présente une carte du circuit, indique les jours et heures d'ouverture et donne des clés de compréhension de l'architecture religieuse. Le circuit figure dans le guide d'accueil du PAT (diffusé à 45 000 exemplaires).

Cette opération s'inscrit dans un plan pluriannuel de développement (1994-1998) du PAT, dans le cadre du contrat de plan Etat-région. En complément du circuit, des apéritifs-concerts, baptisés «Musique autour des vieilles pierres», sont organisés chaque année dans des monuments du Bessin, dont les églises participant au réseau, en partenariat avec les offices de tourisme qui en assurent la promotion.

Le circuit des églises a fait connaître une autre initiative du PAT, «Mon village se raconte». Chaque jeudi, en juillet et en août, dans quarante-cinq villages, des habitants racontent l'histoire et la vie de leur village à un groupe de soixante à soixante-dix personnes, de 14 h 30 à 19 h. «Le PAT apporte une aide méthodologique au groupe de travail constitué par le maire pour la recherche de documents et témoignages, et le montage du parcours de visite, précise Maude Haglon. A la

fin de la visite, les agents de la mairie offrent un apéritif autour des produits du terroir.» Grâce à la mise en place de ces produits, l'équipe du PAT est passée de un à trois permanents. Il est fait appel à des stagiaires en saison.

## Concevoir une offre globale

L'Argentière-La-Bessée (2344 hab., Hautes-Alpes) est une ancienne commune minière située au pied du parc national des Ecrins. Confrontée, en 1985, à la fermeture du site de production d'aluminium de Pechiney, elle s'est reconvertie, à partir de 1989, au tourisme culturel et sportif.

La commune a valorisé les friches industrielles du centre-ville (zone d'activités, centre commercial) et a développé la pratique du canoë-kayak en créant un stade de sports d'eau vive sur la Durance, doté d'un parcours de slalom de niveau international. Elle a ouvert au public son site de mines de plomb argentifères et accueille, dans l'ancien bâti industriel, les Compagnons du Tour de France et leur centre de formation pour adultes, ainsi qu'un centre régional de formation aux métiers des sports d'eau vive qui apporte des débouchés aux jeunes gens du territoire. ● ● ●

En 1992, la commune a créé un service culturel municipal, labellisé «centre de culture scientifique, technique et industriel» par les ministères de la Culture et de la Recherche, et porteur de la reconversion touristique. Il accueille le public dans le musée et sur le site minier, met en place et assure le suivi de programmes de coopération régionale et transnationale concernant le patrimoine minier sud-alpin des vallées italiennes et françaises. Il contribue, en outre, à la reconversion de sites industriels par des missions d'expertise. Le vallon minier qui recèle un patrimoine naturel exceptionnel a bénéficié d'un programme Life, préfigurant le programme Natura 2000, dont l'opérateur est la commune.

«Le site minier réunit toutes les compétences nécessaires (recherche, conservation, réhabilitation, interprétation), dans un objectif de développement à moyen terme, explique Ian Cowbum, conservateur territorial 1<sup>re</sup> catégorie, directeur du service culturel municipal. Depuis dix ans, notre chantier-école accueille des architectes et des paysagistes du parc national des Ecrins, des associations d'insertion formant aux techniques traditionnelles du bâtiment en montagne, des artisans locaux, des scientifiques, des géographes et des techniciens du tourisme. Le château et les bâtiments du XVIII<sup>e</sup> siècle de l'ancien domaine du directeur des mines, inscrits à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques, réhabilités entre 1992 et 1995, abritent le musée de la mine, une salle polyvalente, une salle de séminaires, la bibliothèque municipale, les services administratifs, archéologiques et Natura 2000, ainsi que des studios pour l'accueil des stagiaires et des cadres de fouilles. La reconversion touristique et culturelle du site minier a permis à la commune de créer quinze emplois.» ● *Françoise Kergreis*